



L'incendie domestique, les Français plus exposés à ce risque pendant le confinement !

Deuxième édition de l'Observatoire de la Sécurité des Foyers
créé par Covéa / Verisure / Saretec

Le 26 novembre 2020

L'acteur majeur de l'assurance Covéa, regroupant les marques MAAF, MMA et GMF, le spécialiste de la télésurveillance Verisure et le leader de l'expertise des sinistres Saretec ont lancé il y a deux ans l'Observatoire de la sécurité des foyers avec un objectif : contribuer à une meilleure connaissance des risques et à leur prévention auprès du grand public. Après une première enquête consacrée aux cambriolages, ils poursuivent cette fois avec une étude OpinionWay dédiée aux incendies domestiques. Dans la continuité de cette publication, l'Observatoire édite également un livre blanc pour accompagner les Français face à ces sinistres encore trop sous-estimés.

L'incendie domestique, un sinistre fréquent et en hausse

Un tout premier enseignement : les incendies domestiques sont très loin d'être anecdotiques. Il s'en produit **un en France toutes les... 2 minutes** ! Leur nombre a bondi de 50 % en dix ans. En 2018, on dénombrait **211 000 incendies domestiques sur 3,6 millions de sinistres « habitation »** indemnisés par les assureurs soit une proportion non négligeable de 6 %. Elle atteint même **23 % des indemnisations** avec un coût moyen pour les assureurs d'environ **7 500 euros**. Chaque jour, les assureurs gèrent **580 dossiers incendies sur les 10 000 dossiers sinistres « habitation »**.

C'est **en hiver, de décembre à mars, que les incendies domestiques sont les plus nombreux**, quand les chauffages de tout type (poêle, cheminée, chaudière...) fonctionnent à plein régime. Ils **se produisent surtout le soir et la nuit** (à 41 %), et sont plus meurtriers la nuit (70 %).

« Avec le développement du télétravail et les périodes de confinements, les Français sont de plus en plus à leur domicile. Il est essentiel qu'ils prennent conscience que le risque incendie existe bel et bien malgré leur présence à domicile et que des gestes simples existent pour limiter ce danger. » déclare **Jean-Vincent Raymondis, Directeur général adjoint de Saretec**.

Des gestes simples pour limiter les risques

Les causes des incendies en France sont d'abord liées aux équipements et installations électriques – notamment les appareils et prises en surcharge –, ensuite aux sources de chaleur mal maîtrisées, enfin à des gestes malencontreux, notamment dans la cuisine, premier lieu de départ d'un feu dans une habitation. Les maisons sont nettement moins dangereuses que les appartements, les habitations vétustes (plus de 25 ans et encore plus au-delà de 50 ans) étant beaucoup plus sujettes aux incendies.



Par ailleurs, la vitesse de développement d'un feu est exponentielle. Au bout d'une minute, un verre d'eau (mieux, un torchon humide) peut l'étouffer ; au bout de trois minutes, il faudra une citerne de pompiers.

Suivre des conseils simples permet de limiter considérablement les risques : couper le gaz et l'électricité en sortant, entretenir les appareils, ranger les produits inflammables, ne pas surcharger les branchements, débrancher les appareils inutilisés... Et surtout, se doter de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF). Ils ont permis de sauver **400 vies en France en deux ans soit une réduction spectaculaire de 25 %**. Mais ils sont encore trop peu nombreux. Malgré la loi Morange et Meslot de 2015 imposant ce système dans chaque logement et les incitations des assureurs et des sociétés de sécurité, **encore plus d'1 foyer sur 10 (11%) n'est toujours pas équipé d'un détecteur de fumée.**

Lorsqu'un incendie a eu lieu, il faut penser, en plus de la déclaration de sinistre, à prendre des photos et laisser tout en l'état pour faciliter le travail d'investigation de l'expert et d'indemnisation de l'assureur.

« 1 Français sur 4 n'a pas connaissance de l'obligation légale du détecteur de fumée en France et pourtant il permet de sauver des centaines de vie chaque année. Aujourd'hui 93% d'entre eux trouvent des inconvénients au détecteur de fumée autonome mais comme son nom l'indique, il se déclenche « normalement » uniquement s'il est installé aux bons endroits. L'emplacement idéal est dans les pièces de vie et les chambres. Le couloir qui mène aux chambres peut aussi être une solution. Le tester tous les 1 à 3 mois est primordial. » rajoute **Guillaume Desbonnets, Directeur des Partenariats chez Verisure.**

Un risque sous-estimé par les Français

Les Français ont-ils conscience de ce risque ? Selon le sondage OpinionWay réalisé en septembre auprès d'un échantillon représentatif de Françaises et de Français pour L'Observatoire de la sécurité des foyers Covéa/Verisure/Saretec, **17 % seulement considèrent que l'incendie est la menace principale qui pèse sur leur foyer**, le cambriolage reste le sinistre le plus craint pour près d'un Français sur trois (32 %). Plus étonnant encore, **près de 9 Français sur 10 considèrent le risque d'incendie comme étant faible voire inexistant dans leur résidence principale !**

Le risque d'incendie demeure globalement sous-estimé des Français. Plus grave encore, à cette méconnaissance s'ajoutent des comportements dangereux qui les exposent davantage.

Des comportements à risque qui témoignent d'un décalage important entre la perception du risque incendie et la réalité

Les Français sont paradoxaux : ils connaissent les principales menaces d'incendie domestique ainsi que les réflexes à adopter en cas de sinistre mais ils appréhendent globalement mal la réalité de ce risque et reconnaissent continuer à avoir certaines pratiques dangereuses. Parmi plus de 30 comportements à risque recensés, **les Français en adoptent en moyenne 7 !**



TOP 5 des comportements à risques commis régulièrement :

1. Laisser des chargeurs ou des appareils électriques branchés (67%)
2. Avoir plusieurs appareils ou plusieurs multiprises branchés sur une même prise (55%)
3. Laisser des aliments sur une plaque de cuisson sans surveillance (42%)
4. Recharger un smartphone/tablette/ordinateur sur une surface facilement inflammable (40%)
5. Ne pas entretenir les installations électriques du domicile (30%)

Concernant les installations nécessitant un entretien régulier (gaz/fioul/cheminées), on constate que seul **1 Français concerné sur 2 déclare avoir souscrit un contrat d'entretien**. Dans **4 cas sur 10, les installations ne sont pas contrôlées** annuellement.

A cette méconnaissance du risque incendie s'ajoute également une méconnaissance de la couverture assurantielle. En effet, **9 Français sur 10 ignorent le montant maximum couvert par leur assurance habitation** en cas de sinistre incendie. Par ailleurs, seul **1 Français sur 4 (34%) déclare avoir sécurisé des copies de documents personnels** (papiers officiels 26%, factures 22%, photos 24%) en dehors de son domicile.

« *Un incendie dans une habitation est un évènement extrêmement traumatisant pour ceux qui le vivent. Or, la majorité des incendies domestiques pourrait être évité par des gestes simples que chacun peut appliquer dans son quotidien. Il est donc primordial de sensibiliser les Français, de leur apprendre ces gestes qui contribuent à éviter les incendies, d'autant plus dans cette période où ils passent beaucoup de temps à leur domicile.* », conclut **Xavier Ducurtil, Directeur de l'Engagement Sociétal de Covéa**.

Un livre blanc pour mieux prévenir l'incendie domestique

Dans le prolongement de l'étude OpinionWay, l'Observatoire de la sécurité des foyers publie également un Livre blanc pour éviter, faire face et se remettre d'un incendie domestique. Le document rappelle les gestes simples à mettre en place pour limiter les risques et donne de multiples conseils pour protéger au mieux son habitation et ses occupants. Il évoque le rôle de l'assurance et détaille les procédures à suivre dans le cadre d'une indemnisation incendie. Ce guide pratique évoque également les aspects de responsabilité de chacun face à ce type de risques.

Le document est disponible en [téléchargement en PDF](#) ou [consultable en ligne](#)



CONTACTS PRESSE Observatoire de la sécurité des foyers

Rumeur Publique

Antoine Bolcato - 07 77 14 61 97

Manihi Frebault - 07 77 14 61 85

Isabelle Rohmer - 06 21 47 19 35

saretec@rumeurpublique.fr

À propos de Covéa

Groupe d'assurance mutualiste français, Covéa est leader en dommages et responsabilité et protège un ménage sur trois grâce à ses 21 000 collaborateurs en France, engagés quotidiennement au service de plus de 11,5 millions d'assurés.

Fort de ses trois marques MAAF, MMA et GMF, Covéa est un acteur financier solide et dynamique. Le groupe Covéa est également présent à l'international.



covea.eu

À propos de Verisure

Verisure, N°1 européen de l'alarme connectée à un centre de télésurveillance, considère que la sécurité est un droit fondamental. Avec 463.000 clients en France, Verisure s'engage au quotidien pour offrir la plus haute protection aux familles et aux petites entreprises et ainsi garantir une tranquillité d'esprit. La télésurveillance grâce à l'intervention humaine permet de protéger les maisons et leurs habitants 24h/24 7j/7 en toutes circonstances. Acteur de l'économie française, Verisure emploie 2700 personnes et crée 250 emplois chaque année dans ses 3 centres de télésurveillance, son siège social et ses 85 agences commerciales réparties sur l'ensemble du territoire français. Verisure a redéfini les standards de l'industrie de la sécurité, avec un chiffre d'affaires de 282 M€ en France, l'entreprise connaît une croissance de près de 20 % renouvelée chaque année depuis 10 ans. Plus d'informations sur www.verisure.fr

À propos de Saretec

Cabinet d'expertise en prévention et gestion des risques, le groupe SARETEC intervient de l'amont à l'aval en apportant des services d'audit, de conseil, d'expertise après sinistre, d'assistance et réparation : prévention des accidents corporels, diagnostic conseil de vulnérabilité des entreprises, détection et gestion des risques produits et des risques amiante, incendie, bris, malveillance, catastrophes naturelles, diagnostic des risques de l'enveloppe d'un bâtiment de production, la conception de plan de continuité d'activité,... **Créé en 1977**, le groupe SARETEC compte aujourd'hui 1 500 collaborateurs dont 750 experts et accompagne la majorité des assureurs, courtiers, entreprises et collectivités. Le groupe SARETEC intervient dans tous les secteurs d'activités en proposant à ses clients une gamme complète de services, allant de la prévention de risques à la gestion de risques industrielles. Trois éléments la distinguent : un capital et une base technique unique, une capacité d'innovation permanente et un modèle entrepreneurial unique. Présents sur tout le territoire avec 90 agences, et à l'international. Le groupe SARETEC a doublé de taille en 10 ans et traite plus de 300 000 missions chaque année. Pour plus d'informations : www.saretec.fr